

LA PLACE DU MAGHREB DANS LES INVESTISSEMENTS

E T

LES FLUX FINANCIERS

DES

ETATS ARABES DETENTEURS DE PETRO-DOLLARS

Communication à la Table Ronde du  
CRESM - 5-6 Juin 1986 - La Baume-les-  
Aix, présentée par

Abdelkader SID AHMED

Chercheur à l'ORSTOM - Département H

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 28264

Cote : B

Aix - Juin 86

- 1 -

LA PLACE DU MAGHREB DANS LES INVESTISSEMENTS ET LES FLUX FINANCIERS DES  
PAYS ARABES EXPORTATEURS DU MAGHREB.

L'accroissement rapide des surplus financiers tirés des recettes pétrolières et les difficultés d'absorption locale immédiate de ces derniers furent à l'origine de la constitution d'un certain nombre d'organismes, institutions et Fonds tant à l'échelle arabe qu'à celle du marché financier interantional. Une stratégie planétaire d'investissements financiers devait progressivement voir le jour. Le Maghreb, en raison d'un certain nombre de conditions particulières, bénéficia : ..... de cette stratégie de recyclage des surplus financiers.

L'objet de cette étude est de tenter de préciser la place du Maghreb dans cette stratégie planétaire des détenteurs de surplus, compte tenu de la nature, *des domaines* et de l'importance des flux financiers.

La grande diversité des canaux rend complexe l'appréhension complète et l'évaluation précise des divers flux financier concernés, mais il est quand même possible, par le biais de divers recoupements d'obtenir une image relativement précise de la situation :

L'étude s'articulera autour des points suivants :

- . Les sources d'investissements et de flux financiers au Maghreb
- . Les déterminants de ce flux
- . Les investissements et les flux financiers arabes au Maghreb
- . Les perspectives de la coopération financière Machrek-Maghreb.

Le Maghreb comprend ici les pays suivants : Tunisie - Algérie- Maroc et Mauritanie. On notera également que l'Algérie, bénéficiaire de flux financiers moyen- orientaux, est aussi elle-même une source de flux financiers importante tant au sein de la zone maghrébine qu'à l'extérieur de cette zone. Par Moyen-Orient nous entendons les pays, institutions, individus ressortant des pays suivants : Arabie Saoudite, Koweit, Qatar et Emirats Arabes Unis.

I/ LES SOURCES DE FLUX FINANCIERS VERS LE MAGHREB

Il est incontestable au plan historique qu'il ex iste un paral-  
-lélisme accusé entre l'évolution des recettes pétrolières et la création -  
voire la consolidation - d'institutions financières spécialisées dans les  
pays du Golfe. En un peu plus de 20 ans s'est tissé au Moyen-Orient un ré-

seau complexe d'institutions financières nationales et multinationales allant des banques d'affaires aux fonds de développement. De considérables fortunes individuelles se sont édifiées également débouchant sur de multiples conglomérats à caractère public et privé tout à la fois. L'étroitesse du marché local, la disproportion entre les recettes et la capacité locale d'absorption, les considérations idéologiques, politiques et stratégiques déterminèrent la mise sur pied de stratégies planétaires de déploiement des surplus financiers. Les institutions nées au Moyen-Orient essayèrent de par le monde soit sous leur composante : finance Islamique, soit sous celle de la banque traditionnelle. Quant aux fonds créés, leurs activités et leur domaine géographique s'élargirent également afin de prendre en compte les nouveaux impératifs politiques des pays de la région dans le monde.

L'année 1961 vit la naissance du "Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe" (FKDEA). En 1971, ce fut la création du "Fonds pour le développement économique arabe d'Abou Dhabi" (FADEA). Entre-temps avait été créé à Koweït "l'Arab Fund for economic and social development" (FADES). Ensuite, le mouvement s'accéléra avec la création à Khartoum de la "Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique" (BADEA) en 1973. L'année 1974 vit naître successivement le "Fonds d'assistance technique arabo-africain" (FATAA) au Caire, puis le "Fonds irakien pour le développement extérieur" (FIDE) et enfin la "Banque Islamique pour le développement" (BID) à Jeddah.

La seconde vague de réajustements des prix du pétrole de 1979-1980 se traduisait à son tour par la transformation du Fonds spécial de l'OPEP, créé en 1976, en "Agence pour le développement international", tandis qu'une proposition algéro-vénézuelienne d'Agence de Développement et de Coopération et une proposition irakienne de Fonds pour l'énergie et le développement étaient examinées par le Comité de Stratégie à long terme de l'OPEP.

Parallèlement, en 1970, le premier consortium bancaire euro-arabe était créé sous le nom de "Union des Banques arabes et françaises (UBAF). En 1972, furent ensuite créés à Luxembourg deux autres consortiums : "L'European Arab Bank" et la "Compagnie arabe et internationale d'investissements (BAII) à Paris. Ces institutions et consortiums permirent aux arabes d'acquiescer un certain "know how" bancaire et de se familiariser avec les arcanes des marchés internationaux de capitaux.

Après 1973 un véritable réseau de banques arabes s'est établi au Moyen-Orient à partir de centres financiers régionaux comme Bahrein et Koweït. Un réel marché financier secondaire vit le jour dans ce pays.

Les réajustements du prix du pétrole de 1979-1980, allaient conduire les responsables financiers arabes à prendre directement en main le

recyclage de leurs avoirs financiers devant les réticences exprimées par les banques occidentales sur les chances du système financier mondial d'absorber cette "nouvelle vague de surplus". Ainsi fut créée "l'Arab banking corporation (ABC) en 1980 à Manama (Bahrein). Cette institution au capital initial de \$ 1 milliard fut l'oeuvre des gouvernements du Koweït, de Libye et d'Abou-Dhabi. Elle recueille les dépôts des investisseurs arabes institutionnels et les investit de façon optimale. Outre l'ABC, les états arabes ont mis sur pied "l'Arab Reinsurance and insurance group" au capital de \$ 3 milliards. Cette institution a été créée à la suite de la hausse des primes d'assurance imposée par la Lloyds à la région du Golfe en 1979-1980.

La finance arabe et islamique essaima rapidement : création de "l'Arabank" en octobre 1977 à Lima au Pérou, ou du "Dar al maal al Islami" (DMI) à Genève en 1981. On notera que la Gulf Bank, autre grand monstre de finance arabe, joue un rôle important dans cette politique de redéploiement financière dont l'un des aspects - et non des moindres - fut la généralisation des opérations de cofinancement avec les grandes institutions financières internationales ou nationales (Banque Européenne d'Investissement, Banque Mondiale, Banques régionales etc..)

Une grande diversité de canaux, donc de sources sont impliquées.

#### A/ Les états et les institutions publiques

Hormis dans le cas des pays dits du "Champ de bataille." et sous réserve du cas de la Mauritanie à la fin des années 70 et du Maroc aujourd'hui, on peut affirmer que le gros des apports financiers publics du Machrek au Maghreb a transité par le biais d'institutions publiques multilatérales ou bilatérales. Dans le domaine bilatéral, l'action des fonds Koweïtien, Saoudien et d'Abou Dhabi a été essentielle/ Au plan multilatéral, le FADES, le Fonds spécial de l'OPEP et la Banque Islamique jouent également un rôle non négligeable ainsi que le Fonds Monétaire Arabe. On notera cependant que les pays du Maghreb sont partie prenante au capital de trois de ces Fonds et qu'ils contribuent donc indirectement aux transferts qui s'effectuent en leur faveur. Enfin, il y a lieu de citer l'action du Fonds Irakien de Développement mais ses activités s'exercent en direction de l'Afrique du Sud du

Sahara. En dehors donc du Qatar - dont l'apport au Maghreb n'a pas pu être déterminé, il n'y a pas eu pour la Région Maghrébine de "contributions" dites "de solidarité" du type de celles décidées par les Sommets Arabes de Khartoum et d'Amman. En revanche, la participation régulière des pays du Golfe au financement du conflit saharien en faveur du Maroc et dans les années 70, de la Mauritanie, paraît établi sans que l'on puisse avancer de chiffres certains.

Le tableau I regroupe l'ensemble des institutions pertinentes à la région ainsi que leurs caractéristiques d'intervention.

B/ Le secteur privé ou mixte ou les institutions de nature totalement commerciale.

Outre les apports d'origine publique partiellement bonifiés ou sous forme de dons, il faut évoquer les apports financiers à caractère commercial. Les derniers impliquent un certain nombre d'institutions financières bilatérales ou multilatérales implantées au Machrek, à l'extérieur ou dans la zone Maghrébine elle-même/. Le tableau II présente les institutions financières moyen orientales - avec leurs actifs fin 1984 - ayant eu et ayant vocation à intervenir au Maghreb. Un certain nombre d'institutions financières re<sup>luis</sup> en Occident sont également présentées. On notera que les pays du Maghreb sont souvent partie prenante au capital de ces institutions mais de façon minoritaire : UBAF, BAII, Frab Bank etc.. Ces institutions jouent un grand rôle en liaison avec les "monstres" moyen-orientaux que sont l'ABC ou la Gulf Bank dans la syndicalisation des prêts libres aux pays de la région Maghrébine.

Les institutions financières moyen-orientales sont en outre partenaires d'institutions maghrébines - Algérie exceptée - comme on peut le voir au tableau III : consortium Maroc-Koweitien de développement, Banque Tuniso-Koweitienne etc... Enfin un certain nombre d'institutions maghrébines se sont implantées dans les pays du Machrek, le plus souvent en association avec des institutions financières de la région. La place offshore de Bahrain en constitue souvent le siège.

Une dernière catégorie d'institutions financières - totalement privée - est en train de se développer dans le sillage de l'INVESTCORP (Arabian Investment banking corporation). L'idée de cette institution créée en 1983 revient à M. Nemir KIRDAR, travaillant alors au Fonds Monétaire Arabe. Son lancement fut foudroyant avec l'entrée au capital des plus grandes familles commerciales des six pays arabes du Golfe (1). Parmi les objectifs de cette institutions - à vocation mondiale - la participation aux projets dans des domaines comme le tourisme, l'immobilier et les petites entreprises. Le Maghreb devrait constituer une cible privilégiée de ce nouveau groupe, véritable catalyseur des investissements privés arabes. La disparition des

---

(1) Parmi ces familles citons : les Zayami, les Mannai, les Fardam, les Kanoo ou des personnalités du monde financier comme Omar Al Aggad, A. Sulaiman, A.R. Galadari, A. Al Atiqui (ex. ministre des finances du Koweït) Cheikh Zaki Yamani etc.. (Euromoney, 1983 - p. 28)

Termes de prêts et élément don.	vocation	conditions éligibilité
0,5 à 7 % soit un taux moyen de 3,2 % plus 0,5 % commission annuelle sur la partie en cours du prêt; rem- boursement allant de 10 à 50 ans; période grâce 4, 5 ans; élé- ment don allant jus- qu'à 60 %.	Infrastructure; agriculture ; industrie; énergie.	Le dinar est l'unité de compte; les prêts ne peuvent excéder 50 % du coût total ou 10 % du capital de fonds; les projets ne doivent pas entrer en conflit avec les intérêts arabes et koweïtiens.
Critères variés	Incitations au développement	Pays et communautés islamiques.
2 à 4 %; remboursement sur 20 ans en moyenne	Infrastructure; agriculture; industrie; énergie; éducation; santé.	Rial saoudien : unité de com- pte; les prêts ne peuvent ex- céder 50 % du coût du projet ou 5 % du capital du fonds; Les prêts à un pays ne peuvent excéder 10 % du capital du fonds.
Sans intérêt	Santé et éducation	-
3 à 4,5 % plus 0,5 % au titre du service. remboursement 11 - 19 ans.	Infrastructure; agriculture; industrie.	Les prêts ne peuvent excéder 50 % du coût total du projet ou 10 % du capital du fonds.
Intérêt 4 à 6 %; rem- boursement.18 à 20 ans; période grâce.4 à 5ans.	Industrie, Infrastructure.	Institutions privées et publiques arabes seulement; le Fonds ne prend pas de participation.
	Universelle	
Sans intérêt mais parti- cipation de la banque aux profits de l'entreprise.	Toutes opérations renforçant l'auto- nomie collective des pays islamiques.	Limité aux pays musulmans ou à la communauté islamique dans les pays non-musulmans.
Prêt à court et moyen terme	Renforcement de la coopération arabe	Les prêts sur 12 mois ne doivent pas excéder le double de la sous- cription du pays.

TABLEAU I - Les fonds arabes et les institutions financières de développement liées aux pays arabes exportateurs de pétrole ayant vocation à intervenir au Maghreb ( en millions de dollars.)

Institutions	Siège et année de création	capital	types d'opération	Nombre et montant des prêts déjà accordés. 1.1.1985
<u>A/ Bilatérales</u>				
Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA)	Koweït décembre 1961	<u>autorisé</u> \$ 7 205 <u>Libéré</u> \$ 2 952	Prêts sur projets assistance technique, octroi de garanties, 60 % des engagements sont co-financés.	\$ 4 508
Fonds de développement islamique (FDI)	Jeddah 1981	\$ 3 000	Projets	--
Fonds saoudien de développement (FSD)	Riyadh septembre 1974	<u>autorisé</u> \$ 7 400 <u>Libéré</u> \$ 4 957	Prêts sur projets	\$ 4 510
Fonds irakien pour le développement externe (FIDE)	Baghdad Juillet 1974	<u>autorisé</u> \$ 924 <u>Libéré</u> \$ 668	Aides aux projets assistance technique	\$ 1 733
ADFAED	Abou-Dhabi Juillet 1971	<u>autorisé</u> 2132 D.H.	prêts sur projets	\$ 1 063
<u>B/ multilatérales</u>				
Fonds arabe pour le développement économique et social. (FADES)	Koweït mai 1968	\$ 2 862	Prêts sur projets assistance technique	\$ 610
Fonds OPEP	Vienne 1976	<u>autorisé</u> \$ 3 435 <u>Libéré</u> \$ 1 575	prêts sur projets assistance technique	\$ 1 936
Banque de développement islamique (B.D.I)	Jeddah 1973/ 1975	<u>autorisé</u> \$ 2 358 <u>Libéré</u> \$ 1 151	prêts, participations opérations leasing; assistance technique, financement des échanges entre pays musulmans.	\$ 3 859
Fonds monétaire arabe (F.M.A)	Abou-Dhabi 1976	\$ 975	Financement, balance des paiements	

TABLEAU - II Banques et institutions financières moyen-orientales ou partiellement impliquées au Maghreb:

a) Au Moyen-Orient (hors Bahrain)

<u>KOWEIT</u>	actifs (en millions de dollars 1984)
National Bank of Kuwait	9,046
Gulf Bank	7,088
Commercial Bank of Kuwait	6,552
Alahli Bank of Kuwait	5,728
Bank of Kuwait & the Middle East	3,530
Kuwait Finance House	2,731
Burgan Bank	2,344
<u>QATAR</u>	
Qatar National Bank	1,681
<u>ARABIE SAOUDITE</u>	
National Commercial Bank	14,624
Riyadh Bank	9,252
Saudi American Bank	3,473
Al Bank Al SAudi Al Fransi	3,180
AL Bank Al Saudi Al Hollandi	2,079
Saudi Cairo Bank	2,057
Arab National Bank	1,984
Saudi British Bank	1,892
Saudi Investment Bank	1,459
Bank Al-Jazira	1,409
<u>EMIRATS ARABES UNIS</u>	
National Bank of Abu Dhabi	6,132
Bank of Oman	2,205
National Bank of Dubai	1,948
Arab Bank for Investment and Foreign Trade	1,280
Dubai Bank	1,132
Middle East Bank	969
Khaliq Commercial Bank	965
Union Bank of the Middle East	865
National Bank of sharjah	530



TABLEAU - II (suite)

Emirates Commercial Bank	463
Investment Bank for Trade and Finance	422

b) Banques et institutions financières arabes hors zone arabe ou à Bahrain  
(Tiers-Monde exclu)

GRANDE BRETAGNE

Saudi International Bank	4,022
United Bank of Kuwait	2,302
Allied Arab Bank	447

ESPAGNE

Banco Arabe Espanol	1,578
---------------------	-------

ETATS-UNIS

First American Bankshares	3,753
National Bank of Georgia	1,101

LUXEMBOURG

BCCI	12,309
BAIF Group	3,306
European Arab Holding	2,173
Frab Bank Group	1,016

FRANCE

Al-Ubaf Banking Group	11,246
Banque Intercontinentale arabe	1,845
Al Saudi Bank	1,348
Kuwaiti-French Bank	567

BAHRAIN

Arab Banking Corp	8,762
Gulf International Bank	7,434
Bank of Bahrain and Kuwait	2,291
Arlabank International	1,723
National Bank of Bahrain	1,492
United Gulf Bank	1,289

TABLEAU - II (suite et fin)

Gulf Ryadh Bank	1,269
Arab Asian Bank	605
Kuwait Asia Bank	449
Bahrain Middle East Bank	392
Al-Ahli Commercial bank	364

Source : The Banker

TABLEAU - III : Institutions financières Maghrébines à participation Moyen-orientale.

P A Y S	N O M	Principaux actionnaires
MAURITANIE	Banque Arabe Africaine en Mauritanie	A.A.I.B. : 59 %
MAROC	Bank of credit and Commerce International Moroccan-Kuwaiti development consortium.	KREIC (Koweit) : 64,3 %
TUNISIE	Banque de développement économique de Tunisie	LAFB : 7% - KIC : 6 %
	Banque Internationale Arabe de Tunisie	National Bank of Qatar : 10 % BKME et Al.Ahli bank : 4,17 % chacun
	Tunisian-Kuwaiti development consortium	Koweit : 49 % KREIC : 6 %
	Société Tuniso-Saoudienne d'investissement et de développement (STUSID)	Tunisie : 50 % Arabie saoudite : 50 %
	Banque Tuniso-Koweitienne de développement (BTKD)	Tunisie : 50 % Koweit : 49 %
	Banque de coopération du Maghreb Arabe (BCMA)	Tunisie : 50 % Algérie : 50 %
	Banque Tuniso Emirats d'investissements	Tunisie : 50 % Abou Dhabi investment authority : 50 %
	Banque Tuniso-Qatari	Tunisie : 35 %, Qatar : 35 % Banque française : 30 %

TABLEAU - IV : Banques Maghrébines implantées dans le Golfe

P A Y S	N O M	L I E U	Participation à
ALGERIE	Banque extérieure d'Algérie	Abou Dhabi	ABIFT, 33,4 %
	Banque Nationale d'Algérie	Bahrain	Succursale de l'UBAF, 6,5 % Succursale de l'EAB (Luxembourg) 4,2 %
	Crédit Populaire d'Algérie	Bahrain	Succursale de Frab Bank 1,5 %
MAROC	Banque du Maroc	Abou-Dhabi	Succursale de l'UBAF 3,64 %
	Banque de Crédit Populaire	Bahrain	Succursale de la CAII
	Banque Marocaine pour le commerce et le Crédit	Bahrain	Succursale de la CAII
	Banque Nationale pour le développement économique	Bahrain	Succursale de la CAII
	Banque Marocaine du Commerce	Bahrain	Succursale de l'E.A. 2,05 %
	Caisse des Dépôts et de Gestion	Bahrain	Succursale de la Frab Bank 1,5 %
TUNISIE	Société Tunisienne de Banque (S.T.B.)	Bahrain	Succursale de l'UBAF 0,18 %
	Banque Nationale de Tunisie	Bahrain	Succursale de CAII
	Union des Banques pour le commerce et l'industrie	Bahrain	Succursale de CAII
	Société Générale d'investissements	Bahrain	Frab Bank 1,68 %
MAURITANIE	Banque Centrale de Mauritanie	Bahrain	Succursale de l'UBAF 0,46 %

surplus financiers courants, la réduction des opportunités d'investissements financiers dans les pays du Golfe ( voir le marasme actuel du secteur bancaire au Koweït) pourraient se traduire par la relève du secteur public par le secteur privé dans les flux financiers Machrek-Maghreb.

Quelles sont les raisons qui poussent les investisseurs du Machrek à investir au Maghreb ?

## II / Les déterminants des flux financiers Machrek-Maghreb.

Les déterminants sont très différents selon qu'ils concernent les institutions publiques dont le concours est bonifié et celles, publiques ou privées orientées vers le marché.

### A/ Les déterminants des concours publics

Il est difficile de démêler les objectifs des programmes arabes du Machrek d'assistance au Maghreb. Des impératifs divers et d'importance variée selon les pays se conjuguent à divers plans : géographique, politique, culturel, religieux, économique, idéologique etc.. ( El Malakh et Khadhim, 1977 p.183) Omar Kassem estime par exemple que les "Fonds d'aide Arabe personifient l'esprit de l'Islam." (O. Kassem 1982, p.140). Les marchés individuels sont très réduits pour supporter des stratégies complexes d'industrialisation et de développement débouchant sur "l'après-pétrole" (Hamic Chabar, 1984 p.96 et 97 et Samir Makdissi, 1979 p.126 et s.) et une relative autonomie du Monde Arabe pris globalement. Le Monde Arabe - et notamment les pays du Golfe - sont dans ce schéma condamnés à investir dans les pays arabes où existent des possibilités importantes d'accroissement de la production alimentaire et agricole et donc d'autosuffisance alimentaire.

Le Soudan et, dans une moindre mesure, certains pays du Maghreb (Maroc surtout) constituent à ce niveau des axes privilégiés d'investissement. C'est ainsi que fut créée "l'autorité arabe pour l'investissement agricole et le développement" (AAAID- Salacuse, 1978 p.305) au capital de \$ 6milliards .

Cette idée de valorisation des complémentarités existantes dans l'ensemble arabe et donc de plus grande autosuffisance de ce dernier est à l'origine également de la création en Août 1976 de la "Gulf organization for development in Egypt" (GODE), au capital de \$2 milliards réparti entre l'Arabie Saoudite (40 %), le Koweït (35 %), le Qatar (10 %) et les Emirats Arabes Unis (15 %). Il s'agissait, avec cette opération, de restaurer le Crédit international de l'Egypte et, à l'instar de l'AAAID, de stimuler - à l'aide de ces nouvelles institutions - l'investissement de manière concertée et intégrée, et donc d'accélérer le développement de l'ensemble arabe.

Ces institutions ont été depuis suivies de la création d'un grand nombre d'organismes et institutions - impliquant souvent des pays du Maghreb et qui répondent tous à l'objectif d'autonomie collective de l'en-

semble Arabe : filiales de l'organisation des pays arabes exportateurs de pétrole ou OPAEP, ou organisation Arabe pour les communications par satellite, compagnie arabe du fer et de l'acier.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la création de la "Compagnie inter-arabe pour la garantie des investissements." destinée à garantir les risques non commerciaux attachés aux investissements directs, risques non garantis par les Fonds de développement.

Les menaces d'embargo alimentaire agitées entre autres par certains pays occidentaux dans la foulée des augmentations des prix du pétrole ont contribué à renforcer cette exigence d'autonomie collective au niveau de l'ensemble Arabe. Cette exigence d'une autonomie collective arabe renforcée est par ailleurs dans l'intérêt des pays du Golfe dans la mesure où seuls les P en D peuvent leur permettre de transformer leur richesse financière en biens et services sans perte aucune (Hazam El Béblaoui p. 20). En effet, les pays industrialisés, selon El Béblaoui, ne peuvent que perpétuer la nature financière de la richesse des pays du Golfe. La facilité apparente d'investissement des fonds pétroliers dans les pays riches et surs de l'OCDE masque l'érosion éventuelle de ces mêmes fonds. Avec toutes leurs limites les P en D et, au premier chef, les pays arabes, peuvent permettre la transformation du phénomène financier du pétrole en un phénomène "réel". L'intention morale - aider les plus pauvres - rejoint à ce niveau l'intérêt fondamental des pays du Golfe pour la préservation de leurs avoirs financiers.

L'impératif sécuritaire - contrer les menaces d'instabilité politique et sociale découlant du creusement de l'écart entre pays pétrolier et pays pauvres voisins - ne revêt pas la même importance pour la zone maghrébine que pour celle du Machrek; il apparaît secondaire par rapport aux facteurs plus haut mentionnés. Pour ce qui concerne le mode d'intervention des Fonds arabes du Machrek, l'analyse des statuts et des concours jusqu'ici octroyés montre que ces derniers sont soucieux :

- d'assurer la participation du bénéficiaire et de susciter son intérêt au projet, conditions préalables au succès de l'entreprise. Ainsi les financements obtenus ne peuvent dépasser 50 % des coûts totaux du projet;
- de disséminer autant que faire se peut les services du Fonds, ceci afin de toucher le maximum de PVD et de réduire les risques du prêt. Ainsi la règle selon laquelle aucun prêt ne peut dépasser une proportion donnée du capital des Fonds ou encore la règle selon laquelle les prêts accordés à un même pays ne peuvent excéder 10 % du capital du Fonds.
- d'éviter les fluctuations perverses des grandes devises clés,

ainsi les prêts sont payés et remboursés dans les monnaies nationales respectives.

- de reconstituer le capital des fonds pour rendre permanente leur action. Ceci réduit d'autant la part des dons possibles. Seule exception à la règle, le Fonds spécial OPEP, pour lequel se pose d'ailleurs aujourd'hui le problème de la reconstitution de ses ressources. Cette exigence d'efficacité explique l'importance accordée par les Fonds aux études économiques et de faisabilité des projets.

- d'accroître éventuellement leurs ressources. Si le capital libéré est souvent inférieur au capital autorisé, les Fonds sont en général habilités à émettre des titres pour se procurer des financements supplémentaires. Certaines institutions comme la Banque Islamique (sommet de Taïf en 1981) ont libéré ou s'apprêtent à libérer l'ensemble du capital.

- d'actions en concert avec les grandes institutions internationales. Ainsi le projet minier des Guelbs en Mauritanie met en oeuvre la quasi-totalité des grands bailleurs internationaux de Fonds.

- que les projets financés ne soient pas en conflit avec les intérêts vitaux arabes. Cette préoccupation vise à éviter toute duplication industrielle ou infrastructurelle qui réduirait les possibilités d'intégration régionale au plan arabe.

Les financements font le plus souvent l'objet de prêts occasionnels. Certaines institutions interviennent uniquement par le biais de prises de participation (BID). Ces dernières sont interdites dans le cas du Fonds Koweïtien (FKDEA). Le manque d'expérience de certaines institutions les délicats problèmes de souveraineté ont très fortement limité à ce jour les investissements directs. La Tunisie est le pays maghrébin qui est allé le plus loin dans la création des conditions favorables à l'investissement direct.

L'élément "don" est relativement important si l'on considère l'écart considérable entre la valeur des prêts et la valeur escomptée des remboursements d'intérêts et du principal. Enfin les concours des pays du Machrek ne sont pas liés à l'acquisition de produits fabriqués et services rendus par les pays de cette région. L'élément politique paraît en revanche beaucoup plus présent dans les concours financiers apportés dans le cadre islamique. Certains pays traditionnels comme l'Arabie Saoudite tentent de canaliser en leur faveur le puissant courant islamique. Le Programme d'action de Taïf et la déclaration de La Mecque adoptés début 1981 constituent à cet égard un tournant essentiel dans cette politique.



(A. SID AHMED 1982). Là encore l'objectif d'autonomie collectif renforcé est mis en avant, mais cette fois au niveau de la communauté Islamique dans son ensemble. Ainsi dans le discours prononcé lors de l'inauguration du troisième sommet Islamique réuni début 1981 à Taïf, le roi Fahd (alors Prince héritier) déclarait : " La coopération économique entre les nations est devenue une nécessité capitale et ceci particulièrement entre les pays en voie de développement qui doivent maintenant déterminer les voies pratiques propres à réaliser la croissance et le progrès, ce qui leur assurera un plus haut niveau de production et une vie plus prospère. Par conséquent, les Etats Islamiques qui ont réalisé de grands progrès dans le domaine de la coopération économique entre eux, sont appelés aujourd'hui à raffermir cette coopération. Grâce aux liens religieux et à leur héritage commun ainsi qu'à la diversité de leurs ressources ces Etats sont capables, avec l'aide d'Allah, d'intensifier cette coopération de manière à la rendre plus large et plus efficace" (Fahd - 1981 p.29).

Le Maroc a reçu une attention particulière du mouvement Islamique (sommet de Fez) et un centre Islamique pour le développement du commerce a été créé à Tanger. S'il est difficile d'évaluer de façon précise les retombées financières de ce phénomène, le rôle militant, à ce niveau, du Maroc - et au premier chef de son Roi - est incontestable.

#### B/ Les déterminants des concours privés.

L'analyse des formes de placements et d'investissements financiers des pays et institutions du Machrek indique que les concours privés restent relativement secondaires dans la zone Maghrébine relativement aux concours publics ou multilatéraux. C'est paradoxalement l'Algérie qui bénéficie le plus - et de très loin - de ces concours sous forme d'emprunts sur le marché des Euro-devises. Les banques et institutions financières jouent dans ces emprunts un rôle majeur. Les autres pays de la Région - plus pauvres - doivent se contenter dans une large mesure des concours publics bonifiés. De fait, l'analyse de la répartition de ces concours entre 1975 et 1985 révèle une forte prédominance des trois autres pays de la Région. A l'inverse, les investissements directs du Machrek - prohibés en Algérie en raison de la politique particulière menée par ce pays à l'égard des investissements étrangers - se limitèrent aux deux aîles extrêmes du Maghreb, avec, semble-t-il, un rôle relais de la Tunisie. L'abondance des sites touristiques, les rendements élevés de l'immobilier, de l'hôtellerie les ressources minières et des politiques très favorables aux investisseurs étrangers, encouragèrent la venue des investissements en provenance du Ma-

chrek. Ainsi, à la suite d'un séminaire sur les investissements Arabes à Tunis en 1980 (octobre), il fut décidé de créer une banque Tuniso-Koweïtienne pour le financement d'un certain nombre de projets inclus dans le sixième plan quinquennal de développement : le Koweït joue un rôle majeur dans la promotion des investissements Arabes en Tunisie (P. Blackburn - 1982 p. 75). Créée sous le nom de banque Tuniso-Koweïtienne de développement (BTKD) au capital de \$ 188 millions - à 50/50 - cette banque connut un développement fulgurant en allouant dès la première année de son entrée en service 75 % de son capital tant à des prêts qu'à des participations. Furent ainsi financés le complexe d'engrais phosphatés de Gafsa, le complexe de pneumatique de Sousse, le complexe moteurs et machines agricoles de Mateur et le réseau de redistribution du gaz algérien sur les centres Tunisiens.

La compagnie Tuniso-Koweïtienne de développement (CTKD), créée en 1977, au capital de \$ 32 millions (1) présente un bilan moins heureux. Axé sur le tourisme, sa politique de complexes touristiques luxueux - au détriment d'installations plus modestes a été vivement critiquée.

Le troisième chaînon Koweïtien en Tunisie est constitué par la "Corporation des industries pétrochimiques" (PIC), actionnaire des industries chimiques Maghrébines et des nouvelles mines de phosphates de Sra Ouertane dans le Nord-Ouest. Si l'on ajoute à ces chaînons celui du Fonds Koweïtien, on peut dire sans exagérer que le Koweït est omniprésent en Tunisie.

L'Arabie Saoudite tente de rattraper le retard accumulé avec, notamment, la "Banque Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement" (STUSID), active dans le domaine du tourisme avec l'équipement de la région de Tabarka par exemple. Parallèlement, le riche commerçant Saoudien de Djeddah, Kamel Saleh, assainit toute la région du lac de Tunis pour en faire le "troisième Tunis".

Dans le domaine des produits pétroliers, un consortium regroupant l'entreprise Tunisienne d'activités pétrolières, la Banque Tuniso-Koweïtienne de développement, la Société Tuniso-Saoudienne d'investissement et de développement, l'APICORP et Pakbank Europe de Rotterdam a été créé en Février 1984. Le terminal en cours d'édification servira au stockage de produits pétroliers circulant entre le Moyen-Orient, l'Europe et les Etats Unis. Le consortium a pour intitulé "Pakbank Méditerranée".

Enfin, on notera le succès de la formule visant à assurer la participation des intérêts du Maghrek à la transformation des ressources na-

---

(1) détenu à hauteur de 60 % par des intérêts Koweïtiens dont 45 % pour le Ministère des Finances

turelles dans la zone Maghrébine à destination des marchés tiers. Ainsi en est-il de la construction en Chine, en commun - Koweït et Tunisie - d'un complexe d'urée d'une capacité de 500.000 à 600.000 Tonnes (MEED 1985 11 janvier p.46)

En revanche, le projet annoncé, visait à la production en Arabie Saoudite d'engrais combinant le soufre et les phosphates marocains à l'ammoniaque et au gaz locaux pour le marché Indien (MEED 21.9.1984 p.25) a été abandonné en raison de la faible rentabilité espérée (MEED 2.11.1984 p.29).

Restent en piste cependant d'autres projets de complexes à Abou Dhabi et en Chine utilisant l'acide phosphorique marocain. L'importance des institutions financières liées aux pays du Golfe dans la syndicalisation des prêts financiers à la région Maghrébine peut être observée au Tableau V. On retrouve de 1978 à 1985 toutes les grandes institutions citées dans notre première partie. Leur rôle dans le financement des investissements Algériens est particulièrement remarquable : les montants concernés sont parfois colossaux. La pauvreté de la Mauritanie l'a exclue du marché financier.

Au terme de cette seconde partie, il apparaît donc que : Les concours publics au Maghreb en provenance du Machrek obéissent à des considérations diverses allant du souci de conservation des avoirs financiers au renforcement de l'autonomie collective Arabe dans certains domaines stratégiques en passant par la nécessaire solidarité Arabe sans oublier, pour la finance Islamique, un certain prosélytisme religieux.

Les investissements privés ou à titre commercial - mus par la seule profitabilité commerciale - se retrouvent dans les activités liées à la valorisation des ressources naturelles, touristiques, dans l'immobilier et dans certains cas, dans l'industrie mécanique, l'industrie pétrolière et la chimie. La Tunisie apparaît comme un champ privilégié de l'investissement arabe avec la présence dynamique chez elle de consortiums et banques d'affaires à participation Moyen-Orientale présents dans tous les projets du pays depuis la fin des années 70. Le Koweït et l'Arabie Saoudite sont rivaux dans cette stratégie d'implantation généralisée des investisseurs moyen-orientaux en Tunisie.

A l'inverse, en Algérie, le gros des financements nécessaires au développement est venu d'emprunts libres sur les marchés financiers internationaux, emprunts dont une partie au moins sont nourris de pétrodollars recyclés sur ces marchés et canalisés par des institutions financières arabes ou à participation arabe. La participation au capital de sociétés algériennes d'investisseurs arabes est prohibée à la différence

TABLEAU V Echantillon d'emprunts des pays du Maghreb sur le marché des Euro-devises ou du Golfe dont les chefs de file sont des institutions financières arabes ou à participation arabe.

	Montant	Chef de file	Date
Banque Nationale pour le développement économique (BNDE)	100 Millions de F.S.	Saudi International Bank	Mars 1982
TUNISIE	\$ 150 millions	National Commercial Bank (Riyadh)	septembre 1978
Banque Nationale d'Algérie	\$ 120 millions	Gulf International Bank - AMF - Burgan Bank (Koweit) - European Arab Bank - National Bank of Abou Dhabi - KFTCI.	Septembre 1978
SONATRACH	8000 millions de dinars bahrainis	Gulf International Bank - Abou Dhabi investment Co - Al Saudi Bank - APICORP-KFTCI.	Juillet 1978
Banque extérieure d'Algérie	\$ 35 millions	UBAF-Kuwait International investment Co	juillet 1978
Crédit Populaire d'Algérie	\$ 60 millions	Frab-Bank - Banque Intercontinentale Arabe	Septembre 1978

SONATRACH	\$ 700 millions	Gulf International Bank - APICORP - BAIH - UBAF - National Bank of Kuwait - National commercial Bank- Arab Bank- Alahli Bank.	Aout 1983
SONATRACH	\$ 140 millions	Al Saudi Bank - BAIH - APICORP - Alef Bank - Banque intercontinentale Arabe - Gulf Riad Bank- Banque arabe privée.	Juillet 1983
MAROC O.C.P.	\$ 25 millions	ABC - UBAF	Avril 1983
TUNISIE	\$ 125 millions	ABC - BAIH - Gulf International Bank	
MAROC O.C.P.	\$ 170 millions	Gulf International Bank	Janvier 1981
MAROC	\$ 40 millions	Saudi International Bank	Juillet 1981
SONATRACH	\$ 150 millions	UBAF- APICORP-Gulf	Mai 1982
Société Marocaine de l'industrie du raffinage	\$ 270 millions	Gulf International Bank-APICORP	Aout 1982
Banque Nationale d'Algérie	\$ 800 millions	UBAF-Gulf international Bank	Février 1984
SNMC Algérie	\$ 30 millions	National Bank of Kuwait A.B.C.	Février 1984
TUNISIE	\$ 80 millions	BAIH	Février 1984
B. .E.T. Tunisie	\$ 60 millions	BAIH	Fév. 1984

TUNISIE	\$ 50 millions	A.B.C.	Novembre 1984
ALGERIE	\$ 500 millions	A.B.C.	Novembre 1984
TUNISIE	\$ 100 millions	Arab Bank investment Co - UBAF - A.B.C. - BAII.	Avril 1984

Sources : divers numéros de : Euromoney - The Banker

de la Tunisie. Le Maroc paraît avoir suivi une voie moyenne entre le "Libéralisme Tunisien" envers les capitaux privés Arabes et "L'Etatisme Algérien" ; si les investisseurs arabes privés y sont présents, leur implantation ne peut se comparer à celle de la Tunisie.

### III/ NATURE ET EVALUATION DES FLUX FINANCIERS DU MACHREK AU MAGHREB

Comme il a été dit au début de cette étude, l'évaluation exacte des flux financiers Machrek-Maghreb est des plus délicate. En dehors des informations régulièrement publiées par les Fonds bilatéraux ou multilatéraux ou des annonces publicitaires d'émissions d'emprunts sur les marchés financiers, il est difficile d'évaluer l'ampleur des investissements privés. Les rapports des Banques Centrales Maghrébines ne ventilent pas géographiquement les investissements étrangers. Ainsi le rapport annuel (1984) de la Banque Centrale de Tunisie distingue seulement entre "avoirs, engagements, participations, prêts et immobiliers" sans plus, le total s'élevant à 111,1 millions de dinars (p. 130) mais quelle est la part de la région Moyen-Orientale dans ce total ? Le service de la dette extérieure n'étant pas lui aussi ventilé géographiquement, le recouplement est difficile. A l'inverse, on lit dans la livraison du Middle East Economic Digest (MEED) en date du 30 novembre 1984 que le service de la dette externe Marocaine pour 1985 au profit des "Etats Arabes" (ce qui inclu la Lybie et l'Irak) était de 240 millions de dollars.

Comment évaluer, par ailleurs, les dons -non annoncés - , les achats directs de matériel de guerre en faveur de certains belligérants ?

Une autre source de fonds difficilement appréhendable est constituée par les envois des Maghrébins (manoeuvres, ouvriers qualifiés, cadres de haut niveau) expatriés dans la région du Golfe. De nombreux Tunisiens y travaillent bien que la majorité d'entre eux soit concentrée en Lybie. Là encore, les sources statistiques disponibles, tant dans les pays du Golfe que dans les pays du Maghreb ne permettent pas d'appréhender concrètement ces flux, il est vrai significatifs que pour la Lybie.

Le cas Algérien mérite d'être noté. Il existe une diaspora importante de cadres hautement qualifiés - notamment dans le secteur pétrolier - dans les pays du Golfe. Là encore, l'évaluation est difficile.

Devant ces difficultés méthodologiques, nous nous sommes limités aux concours publics - de loin les plus importants pour la Région - à l'exception de l'Algérie. Ainsi le tableau regroupe-t-il la presque totalité des Fonds bilatéraux et multilatéraux qui interviennent dans la Région. Les données portent sur les prêts cumulés de la date de la création

des Fonds au 1<sup>o</sup> janvier 1985 (1). Les apports du Fonds Irakien et de l'AAAID ainsi que du Fonds Islamique n'ont pas été considérés.

Sous réserve des limites précédentes, c'est donc près de \$ 2 milliards qui ont été apportés sous forme de concours publics aux pays du Maghreb. Ce sont les transports et les communications qui se sont taillé la part du lion avec 27 % des crédits suivis de l'agriculture et de l'agro-industrie, de l'adduction d'eau et des barrages et enfin, de l'industrie et des mines. L'éducation, l'énergie, le logement la Santé participent pour des montants faibles. On observe des dominantes selon les apports. Ainsi le F.S.D. a-t-il favorisé l'adduction d'eau et les barrages, le Fonds d'Abou Dhabi, les mines et l'industrie avec la B.I.D., tandis que le FKDEA favorisait l'agriculture et l'agro-industrie. Cette structure des apports diffère sensiblement de celle fournie par la répartition sectorielle des concours OPEP à l'ensemble des P en D; L'énergie<sup>9</sup> passe au premier plan, ce qui s'explique par l'action de l'OPEP dans ce domaine en faveur des P en D.

L'analyse détaillée des concours (annexe 1) montre que la Tunisie est de loin la principale bénéficiaire des concours en provenance des fonds bilatéraux. Cette tendance est corrigée - mais pour des montants plus faibles - en faveur du Maroc dans le cas des concours multilatéraux.

L'A.D.F.A.E.D. a exclu l'Algérie de ses concours comme d'ailleurs le Fonds spécial de l'OPEP, ce qui dans ce cas est normal, l'Algérie étant un de ses bailleurs de fonds.

Ces concours ont donc servi à développer les grosses infrastructures (Ports, aéroports, télécommunications et barrages), les installations pétrolières et sont souvent venus en compléments d'autres concours internationaux (Banque Européenne d'investissement, Banques régionales de développement, Banque Mondiale et filiales etc..). Ces concours ont joué un rôle de catalyseur certain quand ils n'ont pas contribué à tourner un embargo international (cas du prêt du KFDEA à l'Algérie pour le financement d'un pipe en 1963). Ce rôle de catalyseur s'étend bien entendu à l'action exercée par les institutions financières arabes dans la syndicalisation des emprunts des pays de la Région sur les marchés financiers internationaux. De ce point de vue, on peut dire que la finance Moyen-Orientale a été derrière tous les grands projets économiques réalisés par les pays de la région Maghrébine depuis l'indépendance. Elle le fut soit directement - par le biais des concours de Fonds en faveur des projets à ren

---

(1) exceptionnellement les données pour la B.I.D. et le FADES s'arrêtent au 1.1.1983



TAB<sup>2</sup>LEAU VI Répartition sectorielle des flux financiers Maghreb - Machrek au 1.1.1985  
et de l'OPEP vers les P en D.

INSTITUTIONS	Energie	Transport communications	Agriculture agro-indus.	industrie mines	adduction eau barrages	Education	Tourisme Logement et autres	T O T A L (4)
	e n p o u r c e n t a g e							en millions de \$
<u>FONDS BILATERAUX</u>								
F.K.D.E.A	5,9	27,5	34,8	20,2	11,6	0	0	595,644 D.K.
ADFAED	0	12,7	30,1	49,6	0	0	7,6	214,900 D.H
F.S.D.	0	29,6	9,8	8,0	43,9	5,0	3,7	828,813 R
<u>FONDS MULTI-</u> <u>LATERAUX.</u>								
Fonds OPEP	6,1	12,3	29,2	10,3	7,2	0	34,9	48,800 \$
B.I.D.	30,4	0	0	69,6	0	0	0	112,460 \$
F.A.D.E.S.	18,3	34,2	15,3	7,7	6,0	0	18,5	116,300 D.K.
<u>T O T A L</u>	2,1	27,0	22,1	20,3	22,0	2	4,5	1 916,917

Distribution sectorielle de l'aide de l'OPEP aux P en D

Ensemble des Fonds  
dont le Fonds Ira-  
kien et le Fonds  
Vénézuélien

23,4 30,8 17,1 14,7 14,0

S O U R C E S : calculs effectués à partir de données recueillies dans les divers rapports des institutions mentionnées. Les chiffres pour le BID s'arrêtent à début 1983. Pour les données OPEP/P en D (Shihata et Sherbiny 1985)

N.B. : (1) conversion aux taux de change en vigueur contre dollar au 1.1.1985 pour les données des Fonds Bilatéraux et du FADES.

tabilité différée ou indirectement en associant la finance internationale au financement libre des projets directement productifs (prêts, crédits fournisseurs et acheteurs, cofinancements etc..). Ce n'est donc pas tant le montant des concours qui est significatif dans les rapports Machrek-Maghreb que le rôle de levier et de catalyseur joué par l'implication directe du Golfe dans le Maghreb.

Quelques exemples de projets financés par les Fonds bilatéraux au Machrek sont repris dans l'annexe II tandis qu'un certain nombre de participations au capital de sociétés Maghrébines sont récapitulées à l'annexe III. Ces participations concernent le Maroc et la Tunisie.

Une évaluation grossière des concours financiers indirects du Machrek peut être tentée à partir des données suivantes (Shurbiny et Shihata - 1985 p. 344).

De 1977 à 1980, les banques arabes ont participé à la syndicalisation de crédits en euro-devises pour un montant approximatif de \$ 9 milliards. De 1981 à 1983, cette participation est montée à \$ 25 milliards. Près des 3/4 de ces flux, soit \$ 26 milliards sont allés aux P en D dont 45 %, soit \$ 15 milliards, vers les pays arabes. Les émissions de titres à participation Arabe ont totalisé \$ 7,2 milliards durant la période dont 50 % en faveur des P en D et 30 % des pays arabes, soit \$ 1,1 milliards environ. Si l'on postule que la moitié de ces fonds ont été levés au profit de la région Maghrébine - ce qui n'est pas une hypothèse absurde, compte tenu des surplus existant dans les pays du Golfe - c'est plus de \$ 8 milliards en sus des \$ 2 milliards des concours publics qui auraient été canalisés vers le Maghreb entre 1977 et 1984 (1). A ce montant, il faut ajouter les investissements directs du Machrek vers le Maghreb - non évalués ici - ainsi que les rentrées des Maghrébins vivant dans les pays du Golfe - non disponibles. Pour être complet enfin, il faut mentionner les contreparties financières découlant des exportations des pays du Maghreb vers le Machrek. L'analyse des données du "Direction of trade statistics." des Nations-Unies montre qu'il s'agit là de montants négligeable (1 à 2 % de la valeur totale des échanges en 1985).

---

(1) ce chiffre. rappelons-le, ne concerne que les syndicalisations et les émissions de titres où les institutions financières Arabes participèrent. A ce chiffre, il faut ajouter les prêts et émissions "normaux" sur les marchés internationaux, ce qui donne un chiffre bien plus important.

Par ordre d'importance - on peut donc dire que les flux financiers Machrek - Maghreb sont : les emprunts et émissions de titres, les concours publics multilatéraux et bilatéraux, les investissements directs, les envois des Maghrébins travaillant dans le Golfe et enfin les exportations commerciales. Rapportée à l'ensemble des concours publics bilatéraux et multilatéraux au 1.1.1985, aux P en D, la part du Maghreb est de 9,6 % (1) et <sup>de</sup> 19,3 % des concours apportés à l'ensemble de l'Afrique. Ces grandeurs illustrent l'importance accordée au Maghreb par le Machrek. Cet intérêt est-il appelé à se poursuivre dans les années à venir ? En d'autres termes, quelles sont les perspectives de la coopération Machrek-Maghreb ?

#### PERSPECTIVES DE LA COOPERATION FINANCIERE MACHREK-MAGHREB

L'érosion continue depuis 1982 du prix du pétrole et son effondrement récent bouleverse totalement la scène des revenus pétroliers. Les surplus courants sont désormais de l'histoire ancienne. Il est difficile, dans ces conditions, d'imaginer que les concours publics puissent continuer au rythme qui fut le leur au cours des dix dernières années. Le relais devra donc être pris par les investisseurs privés Arabes et les Banques. Le problème réside cependant dans la faible intégration des marchés arabes de capitaux comme le souligne le rôle des marchés d'Euro-devises dans les emprunts arabes (2). Or, les placements Arabes sur les marchés au cours de la période 1972-1984 se sont élevés à 135 milliards de dollars. C'est dire que les demandes Arabes auraient pu être satisfaites largement s'il existait un véritable marché financier Arabe. C'est la faiblesse structurelle de l'intermédiation financière Arabe qui est à l'origine de ce phénomène d'extraversion. Il est difficile d'apprécier les conséquences qu'auront sur la syndicalisation des prêts (et sur les émissions de titres), sur les marchés internationaux, la réduction de l'aisance des trésoreries des institutions financières Arabes. Ce qui est certain c'est que l'importance des encours des dettes extérieures du Maghreb constitue un élément défavorable (Nemeh Sabbagh - 1984 p.93). Avec plus de \$ 30 milliards d'encours, un service annuel minimum de \$ 7,5 milliards et la chute des recettes pétrolières de l'Algérie et de la

---

(1) ces concours étant évalués à 19 838 millions de dollars pour la période (Sherbiny et shihata 1985 p.339)

(2) \$ 43 milliards de 1972 à 1984 (H. Nashashibi 1984 p.81 et 82)  
les emprunts à moins d'un an exclus.

Tunisie risquent de réduire fortement la crédibilité financière de la région. On peut s'interroger sur les causes qui font qu'après plus de 25 ans d'indépendance, les pays de la Région restent aussi dépendants des divers concours extérieurs. Les stratégies de développement mises en oeuvre ci et là so peut-être en cause. Mais c'est là un autre débat, étranger à cette étude : diverses explications peuvent être données de l'insuffisance du taux d'épargne ou des recettes en devises. Algérie à part, pour ce dernier point.

Existe-t-il d'autres alternatives permettant le maintien de ces concours ?

#### - L'expatriation

L'expatriation massive de cadres et travailleurs de la région paraît difficilement envisageable compte tenu de la tendance existante à la réduction systématique des travailleurs étrangers dans les pays du Golfe.

#### - L'accroissement des exportations

L'accroissement des exportations vers les pays du Golfe se heurte aux difficultés suivantes :

- la concurrence sans merci des grands pays industrialisés dont certains sont également des puissances alimentaires.
- La compétitivité réduite des produits de la Zone, recroquevillée sur elle-même dans un système complexe de protection et de surévaluation des monnaies.
- l'inefficacité et le caractère incomplet des systèmes industriels de la Région.
- L'orientation Sud-Nord des flux commerciaux et de main d'oeuvre de la région.

Tout progrès sur les marchés du Golfe passe en fait par l'instauration d'un minimum d'intégration au sein de la Région.

On voit donc mal la poursuite dans les prochaines années du schéma des dix dernières années esquissé tout au long de cette étude. C'est encore là un défi supplémentaire qu'ont à affronter aujourd'hui les économies Maghrébines à un tournant de leur histoire.

---

(1) voir entre autres, celles que nous donnons pour les économies pétroliées (A. SID AHMED - 1983) et notamment nos développements sur l'incapacité "congénitale" à exporter et l'atrophie du système fiscal.

Bibliographie spécialisée

- Abu Dhabi fund for Arab economic development      Annual reports
- Jahangir AMUZEGAR      "Oil exporters economic development in an interdependent World" I.M.F. occasional paper n°18
- Al Tabatabai Talib Abbas      "Regional integration in the Middle East" Ann Arbor - Mich.- 1983
- Hazem El Beblaoui      Oil surplus funds : the impact of the mode of placement. The Industrial Bank of Kuwait -1981
- Peter BLACKBURN      "Tunisia still looking good to Kuwaiti investors". MEED special report - Mai 1982 - page 75
- Central Bank of Oman      Quarterly bulletins
- Hamid CHABAR      "Arab and the third world relations : genesis of south-south cooperation and solidarity." The role of the arab development funds in the world economy p. 92 à 117.
- Soliman DEMIR      Arab development funds in the middle east. Pergamon - 1979
- Mohamed A El Erian      Strengthening the transfert of resources to developing countries. OPEC Fund 1982
- Mahmoud H. Fouad      "Petrodollars and economic development in the Middle East." The Middle East Journal Summer 1978
- Ghantus Elias T.      Arab industrial integration : a strategy for development. Croom-Helm- Londres 1982
- Abdellatif Y. Al Hamad      Building up development oriented institutions in the arab world. KFAED octobre.1972
- Abdel Razak Hassan      "The arab assistance organs and their role in economic development" The role of the arab development funds in the world economy p.201-219

Saleh H. Humaidan

"The activities of the Saudi Fund for development." The role of the Arab development funds in the world economy p. 67 à 73

Bader Al Humaidi

"The role of Arab Gulf States in international development assistance." Kuwait fund - Nov.1984

"I.D.B. Finances Islamic economies". MEED special report nov. 1981 pages 20 à 22.

"Koweit : interview pragmatism is Al Hamad's trademark." MEED - August 1981 pages 14 et 15

Omar KASSEM

"Arab aid funds represent the spirit of Islam" Euromoney - décembre 1981 pages 140-146

Kuwait Fund for Arab economic development

Twenty third annual report 1984/1985

Vivian LEWIS

"Private investors spread their wealth". The Banker - Decembre 1981 - p. 127-132

"Investcorp : the new face of Arab investment." Euromoney - September 1983. Pages 28 à 45

Robert MABRO

"OPEC surplus fund : Development financing : a framework for international financial cooperation." edited by Salah Al Shaikly, westview press 1982

Bani-Hani-Mohamed Suleiman Mahar

Economic integration in the Arab World : application of some economic concepts. Anne Arbor Mich. 1983

" Maintaining the Maghreb involvement". MEED special report - novembre 1981 pages 32 à 35

Samir A. Makdisi

in  
"Arab economic cooperation " Arab industrialisation and economic integration. "édité" par Roberto Aliboni - Croom - Helm 1979. pages 90-130

- 3/
- R. El Mallakh et Kadhim M. "Capital surpluses and deficits in the arab Middle East : a regional perspective." International Journal of Middle east studies. 1977
- "Arab institutionalized aid : an evaluation." The Middle East Journal 1976 pages 421-476
- Hikmat Nashashibi "An arabe capital market : the next step for arab bankers" The Banker - December 1984 pages 77 à 85
- OPEC Fund for International development Annual report 1983 . 1984 .
- Qatar Monetary agency Rapports annuels
- Jean-François RYCKX Le statut juridique des entreprises arabes conjointes. Thèse Droit - Université Aix-Marseille 1985.
- Nemeh SABBAGH " The global challenge for Arab Banks". Euromoney march 1984 - pages 83 à 96
- Bulletins annuels des Banques Centrales des pays du Maghreb et rapports de la Banque Mondiale sur ces pays.
- Saudian Arabian Monetary Agency Rapports annuels statistical surveys
- Sayigh Yusif et Ibrahim Ibrahim " A new framework for complementarity among the Arab economies. Washington D.C. Center of contemporary Arab Studies. 1983
- Sayigh Yusif A. Asad Talal et Owen Roger "The Arab Oil economy". Mac Millan 1983 .
- Jeswald W. Salacuse "The arab authority for agricultural investment and development." Journal of World trade law. 1978 n°12
- Jeswald W. Salacuse "Arab capital and middle eastern development finance." Journal of world trade law -vol.14 n°4 July-August 1980 pages 283-310

u  
Traute SCHARF

Trilateral cooperation arab development funds  
and banks : approaches to trilateral cooperation  
Paris, OECD 1978

Ismail SERALGEDINE  
et autres

Man power and international labour migration in  
the Middle East and North Africa. Oxford 1983

Ibrahim I. F. Shihata

"Joint ventures among Arab countries" UNCTAD pa-  
per. TD/D/B/ A.C. 19/ R.5.21. Octobre 1975

Ibrahim F. I. Shihata et  
Naiem A. Sherbiny

" The OPEC Aid phenomenon in perspective." OPEC  
review vol. IX - n°4- hiver 1985 - pages 323-  
351

Abdelkader SID AHMED

Mobilisation of domestic resources : development  
and the members of the organization of the pe-  
troleum exporting countries (OPEC)

Rapport préparé pour le secrétariat de la CNUCED  
Doc. TB/B/C.3/145 Octobre 1978 - 73 pages

"The role of the new OPEC development agency"  
Development financing : a framework for inter-  
national financial cooperation - 1982 p.15 à  
33

"Finance Islamique et développement." Revue  
Tiers-Monde t. XXIII n° 92 - oct/dec 1982 pages  
877-890

Développement sans croissance : l'expérience de  
économies pétrolières du Tiers-Monde. Paris  
PUBLISUD - 1983

"Arab development agencies and South-South co-  
operation." The role of the arab development  
funds in the world economy edited by M. Achilli  
et M. Khaldi - Croom - Helm.1984 .

Ali TALEB

Alternatives approaches to cooperation and in-  
tegration in the Gulf The industrial Bank of  
Kuwait - Novembre 1982

The Saudi Fund for deve-  
lopment

Annual reports



PAYS	Total	Energie Électricité	Transports communications	Agriculture Agro-industrie	Banques Nales de développe- ment.	Industrie	Adductions d'eau barrages	Education	Tourisme	Logmt
<u>I/ Fonds de développement Koweïtien (FKDEA) en millions de D.K.</u>										
ALGERIE	9 998		9 998			12 900	3 500			
MAURITANIE	41 620		19 520	5 700		16 848				
MAROC	55 545	3 498		35 199		10 487	19 650			
TUNISIE	102 043	8 356	35 250	28 300						
	199 212	11 854	54 780	69 199		40 235	23 150			
<u>II/ Fonds de développement économique arabe d'Abou Dhabi (ADFAED) en millions D.H</u>										
TUNISIE	379,8		60,5	74,0		224,6			20,7	
MAROC	250,0			140,0		70,0				40,0
MAURITANIE	160,0		40,0	24,0		96,0				
	789,8		100,5	238,0		390,6			20,7	40,0
<u>III/ Fonds de développement saoudien (FSD) en millions de Rials</u>										
ALGERIE	556,50		349,50				207,0			
MAURITANIE	595,35		250,25	119,20		226,0				
MAROC	746,00		120,00	115,00			305,0	108,0		100,0
TUNISIE	1 036,87		169,00	50,00		6,0	774,37	36,35		
	2 934,72		888,75	284,00		232,0	1 286,37	144,35		100,0
<u>IV/ Fonds spécial de l'OPEP en millions de dollars US</u>										
<u>A) Prêts projets</u>										
MAROC	25 000	3 000		5 000	17 000					
TUNISIE	12 000		6 000	6 000						
MAURITANIE	11 800			3 300		5 000		3 500		
	48 800	3 000	6 000	14 300	17 000	5 000		3 500		
<u>B) Prêts à la balance des paiements</u>										
MAURITANIE	30 100									
<u>C) Dons pour le Fonds communs</u>										
MAURITANIE	1 120									
<u>V/ Banque Islamique de développement (BID) en millions de dollars US au 1.1.1983</u>										
ALGERIE	50,34					50,34				
TUNISIE	27,93					27,93				
MAROC	34,19	34,19								
	112,46	34,19				78,27				
<u>VI/ Fonds Arabe de développement économique et social (FADES) au 1.1.1983</u>										
ALGERIE	24,8		24,8	en millions D.K						
MAROC	40,5		3,0	14,5	14,0	9,0				
TUNISIE	27,3	6,0	3,7	3,5			7,1		7,0	
MAURITANIE	23,7	15,2	8,5							
	116,3	21,2	40,0	17,5	14,0	9,0	7,1		7,0	

A N N E X E II : Exemples de projets financés par le Fonds D'Abou Dhabi

- T U N I S I E : Projet touristique Sousse-Nord - Unité d'emballage - Achats Wagons de Chemin de Fer - Réseau de transport Usine d'engrais phosphatés - Oasis d'El Jerid.
- M A R O C : Construction de deux unités de tissage du coton - Projet agricole de la zone orientale - Barrage d'Aït Chouarit.
- M A U R I T A N I E : Unité sidérurgique de Nouadtubou - Route de Kifa-Nema - Projet minier de Guelbs - Projet agricole d'Al Gar-Goul.

A N N É X E II ( Suite ) : exemples de projets financés par le Fonds Koweïtie

T U N I S I E : Centrale Thermique de La Goulette

M A R O C : Projet agricole de Tadla - Complexe d'acide phospho-  
rique - Barrage de Ait-Ayoub.

A L G E R I E : Pipe pétrolier

M A U R I T A N I E : Route Nema-Keffa - Pêcheries - Adduction d'eau de  
Nouadhibou - Logements.

A N N E X E II ( suite ) : Exemples de projets financés par le Fonds Saoudien

- A L G E R I E : Port de Djidjelli - Route et chemin de fer Bordj  
Masella - Barrages de Gargar et de Ain Dalia.
- M A R O C : Barrages de Masina et de Wadi El Haschef - port  
minéralier de Jorf Al Asfar - Périmètre d'irri-  
gation du Gharb et de la phase 2 du Moyen Haouz -  
Ecole des ingénieurs chimistes - Hopital Univer-  
sitaire.
- T U N I S I E : Adduction d'eau de Tunis - Ecole d'ingénieurs de  
Gabès - adduction d'eau Cap Bon et Sfax - Bar-  
rages de Sidi Saad et de Oued Sedjane - expansion  
du port de pêche de Gabès - Complexe industriel  
du Nord-Ouest - Aéroport International de Tabarka  
- Projet Oasis de Nefzaoua - Doublement de la  
ligne ferroviaire Cédria-Sousse.
- M A U R I T A N I E : Financement route Nema-Kiffa - Projet minier de  
Guelbs - Périmètre irrigation de Gorgol - Déve-  
loppement du bassin du fleuve Sénégal.

A N N E X E III : Participation du Fonds d'Abou Dhabi au capital de Sociétés Maghrébines.

P A Y S	DATE	Participation en D.H.	T O T A L
<u>TUNISIE</u>			
1) Société d'études et de développement de Sousse Nord.	23.6.75 21.7.76 10.4.80	5 814 981,00 4 999 082,00 9 114 850,00	19 928 913,-
2) Société arabe des engrais phosphates et azotes.	9.11.79 17.4.81 1.7.83 19.4.84	103 104 478,00 22 610 274,00 5 442 288,00 9 772 720,00	140 929 760,-
3) Société agricole de Borj El Amri	20.9.84	1 309 292,00	1 309 292,-
<u>MAROC</u>			
1) Société Maroc-Emirats Arabes Unis de développement (SOMED) Rabat.	23.9.82 20.12.82 14.6.84 6.8.84 17.9.84	8 899 352,00 8 652 804,00 9 230 150,00 2 430 828,00 2 908 569,00	32 121 703,-
2) Société des ciments de Marrakech (ASMAR)-Casablanca	30.03.83	6 016 102,00	6 016 102,-
3) Crédit immobilier et hôtelier - Casablanca	7.10.83	11 051 695,00	11 051 695,-
4) Société Rabat	Juin 84	3 793 963,00	3 793 963,-
MAROC + TUNISIE	.....		211 737 428,00

SOURCES : Divers rapports.